

emplois dans d'autres secteurs que les charbonnages; et de diversifier les bases économiques de l'île.

Vers la fin des années 1960, la demande mondiale de charbon, tant dans les industries que dans les centrales thermiques, s'est considérablement accrue, ce qui a provoqué une grave pénurie et une flambée des prix. De plus, il apparaissait que l'élargissement des marchés pour le charbon commençait à peine et n'était pas un phénomène passager. Par conséquent, Devco a procédé à un examen interne afin de réévaluer les perspectives qui s'ouvriraient au charbon du Cap-Breton dans ce nouveau contexte.

Se fondant sur son étude, la Devco s'est attachée à rétablir les mines de charbon du Cap-Breton et s'est efforcée d'accéder à l'autonomie financière. La tâche n'était pas facile, mais grâce à de grands investissements dans la modernisation des mines et aux efforts louables des mineurs et de la direction de Devco, beaucoup de progrès ont été accomplis. Des estimations préliminaires annoncent, pour 1987-1988, des pertes d'exploitation de moins de 2 millions de dollars pour la division des charbonnages et des projections permettent de croire que cette année, Devco réalisera enfin des bénéfices d'exploitation.

La taille et les activités de Devco ont pris énormément d'ampleur en quelques années. À la fin de l'exercice financier 1975-1976, les actifs de la division des charbonnages s'élevaient à 108 millions de dollars. A la fin de 1986-1987, ils atteignaient 553 millions et aujourd'hui, avec la fin des travaux d'aménagement de la mine Phalen, ils sont de presque 600 millions. Au milieu des années 1970, la vente du charbon rapportait environ 50 millions de dollars; aujourd'hui, les ventes annuelles totalisent près de 200 millions.

Avec sa division du développement industriel, la Devco est devenue un entrepreneur dans l'île du Cap-Breton, démontrant ainsi que les habitants de l'île peuvent développer leur économie, exploiter leurs propres industries et créer des emplois. Devco est à l'origine d'entreprises hardies dans des zones rurales, particulièrement en agriculture, dans les pêcheries et en tourisme, et ces nouvelles entreprises continuent d'avoir des effets bénéfiques réels et quantifiables sur l'économie. Devco ne prend pas le développement à la légère. Comme l'entreprise le déclarait dans le mémoire soumis au comité législatif sur le projet de loi C-103:

Non seulement les mesures de développement industriel doivent-elles servir d'abord et avant tout les intérêts des habitants du Cap-Breton, elles doivent aussi améliorer leur qualité de vie. Nous percevons le développement économique comme une notion large qui englobe plus que les ressources financières et administratives. Elle inclut le perfectionnement des personnes et l'amélioration des collectivités dans leur ensemble.

Pour illustrer le travail innovateur accompli par Devco, par l'intermédiaire de sa Division du développement industriel, mentionnons l'industrie du tourisme, qui a connu une croissance formidable depuis le début des années 1970, époque où Devco est devenue le plus grand promoteur d'installations touristiques de l'île. La plupart de ces installations ont été vendues à des entreprises privées lorsque Devco a commencé à se détourner de cette forme de développement touristique pour mettre l'accent sur les activités de commercialisation et de publicité. Le succès de ces mesures est sans précédent. Le

nombre d'employés du secteur du tourisme dépasse celui des secteurs des charbonnages et de l'acier réunis. En outre, l'île du Cap-Breton est la région de la Nouvelle-Écosse où les touristes dépensent le plus, dépassant même la région de Halifax. Si l'on reconnaît ces bons points, il ne faut pas pour autant oublier qu'il y a encore beaucoup à faire.

La division du développement industriel continue de s'acquitter de son mandat en faisant ce que la Division des charbonnages ne peut pas faire dans beaucoup de collectivités où l'histoire et l'économie sont étroitement liées au charbon. Entre autres choses, la division du développement industriel fournit l'infrastructure urbaine et industrielle, parraine des programmes de formation des entrepreneurs et appuie des organismes locaux d'entraide.

Nous devons insister sur le fait que la société n'est pas constituée de deux divisions distinctes dont les mandats sont incompatibles. En réalité, le mandat est le même: moderniser et diversifier l'économie du Cap-Breton.

Le mandat de la société peut être protégé par la loi, mais c'est sa politique qui détermine les résultats. La Société de développement du Cap-Breton a choisi d'être socialement responsable des habitants de l'île du Cap-Breton, décision dont sa politique est le reflet.

● (1520)

Le projet de loi C-103 ne reconnaît pas le lien historique qui existe entre les deux divisions de la Société de développement du Cap-Breton. Il ne reconnaît pas non plus que, pour des milliers d'habitants des régions rurales du Cap-Breton, la Société de développement du Cap-Breton veut dire la division du développement industriel.

Ce n'est pas simplement en extrayant le mandat de la division du développement industriel de la Loi sur la Société du Cap-Breton qu'on assurera la continuation de l'ancienne orientation, ou responsabilité sociale, de cette société. Devco a un contrat social avec la collectivité qui ne peut être nié que si l'on est prêt à retourner à la société industrielle qui existait au XIXe siècle et au début du XXe siècle.

Lorsque les représentants de Devco ont témoigné devant le comité législatif en mars dernier, à Port Hawkesbury, la présidente de la société, M^{me} Teresa MacNeil, a parlé des caractéristiques spéciales de Devco. Elle a dit entre autres:

Le volet social de la Société de développement du Cap-Breton est devenu possible grâce au travail confié à la division du développement industriel... Il est possible, en conservant le programme, de reprendre les activités actuelles de la division du développement industriel. Cela ne pose pas de difficulté. Cependant, on perdrait ainsi ce qui fait l'essentiel de la Société de développement du Cap-Breton.

En pensant à ces remarques de la présidente de DEVCO, je me suis rappelé une vieille maxime: «Si c'est pas cassé, pourquoi y toucher.»

Je veux m'attarder un instant sur ce que je considère comme les aspects nuisibles de ce projet de loi concernant la création de la Société d'expansion du Cap-Breton. L'avenir de l'industrie du charbon et, en fait, de tous les secteurs liés aux ressources dans l'économie du Canada atlantique, dépend de techniques innovatrices qui facilitent la mise au point de nouveaux produits à lancer sur le marché. Par exemple, Devco